



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 9840

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mode d'évaluation de la dépendance en vue de l'attribution de la prestation spécifique dépendance. Les associations de défense des malades dépendants et de leur famille remarquent que l'analyse de la dépendance a quelque peu quitté le terrain médical au profit d'une évaluation médicosociale, jugée sans garantie médicale réelle. De plus, ces associations regrettent que l'actuel mode d'évaluation de la dépendance ne tienne pas compte des éléments caractéristiques de la dépendance psychique. Or une évaluation seulement instrumentale de la dépendance exclut la prise en considération de nombreuses personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. Il paraît donc urgent de prendre la mesure de la psycho-dépendance. Contrairement à l'idée communément véhiculée, la « grille Agir » ne saurait constituer un instrument d'évaluation médicale. On ne peut parler à son propos que d'un outil d'évaluation instrumentale. Aussi, il lui serait reconnaissant de lui faire part de son analyse et de ses intentions sur ces questions.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9840

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 635